



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.523/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 mai 2022
Original : Anglais

23^{ème} Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD

Vidéoconférence, 1-2 juin 2022

Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de SMDD – Examen des progrès réalisés pour la période juillet 2021 – avril 2022

Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Point 5 de l'ordre du jour : Le Programme mondial et régional de développement durable en 2022-2023 – Opportunités et perspectives pour la CMDD

Rapport d'activité et questions spécifiques

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2022

Rapport d'activité et questions spécifiques

1. Le présent document fournit des informations sur les travaux réalisés au cours de la période allant de juillet 2021 à avril 2022, dans le cadre du suivi de la 19^e Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), présidée par la Slovénie et tenue par vidéoconférence du 7 au 9 juin 2021. Il présente également des questions spécifiques qui seront examinées par la 23^e Réunion du Comité de pilotage de la CMDD.
2. Les conclusions de la 19^e Réunion de la CMDD ont été reflétées dans la Déclaration ministérielle d'Antalya ainsi que dans les décisions pertinentes de la 22^e Réunion des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles (COP 22) (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).
3. M. Mitja Bricelj (Slovénie), Président de la CMDD, a présenté les résultats de la 19^e Réunion de la CMDD lors de la Réunion des Points focaux du PAM en septembre 2021 et lors de la COP 22.
4. Le 9 décembre 2021, S.E. M^{me} Emine Erdoğan, Première dame de la République de Turquie, a participé à la session ministérielle de la COP 22 et a remis le Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement à la ville de Málaga, en Espagne. M^{me} Joyce Msuya, qui a également participé à la session ministérielle en tant que Directrice exécutive adjointe du PNUE, a salué l'engagement des Parties contractantes.
5. Adoptée le 9 décembre 2021, la Déclaration ministérielle d'Antalya¹ appelle à laisser un héritage sans pollution, à protéger la biodiversité et à favoriser des conditions climatiques durables. Il s'agit d'une manifestation résolue de soutien politique aux efforts déployés collectivement dans le cadre du PNUE/PAM et de la Convention de Barcelone en faveur d'une mer et d'un littoral méditerranéens sains et durables.
6. Le Rapport de la COP 22 (document UNEP/MED IG.25/27) est disponible en ligne² et comprend entre autres les décisions ci-après qui revêtent un intérêt particulier pour le travail de la CMDD :
 - Décision IG.25/1 : Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM
7. La Stratégie à moyen terme 2022-2027 est en phase avec le document final de Rio+20 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, contribuant ainsi à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Soulignant le rôle du PNUE/PAM en tant qu'intégrateur des processus mondiaux au niveau régional, la Stratégie englobe les contributions à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, de l'Accord de Paris sur le changement climatique, de la Décennie d'action en faveur des ODD, de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
8. Elle a notamment pour objectif de contribuer au renforcement de la solidarité méditerranéenne et de la prospérité des populations, et de contribuer à l'approche « Mieux reconstruire » du « Cadre des Nations Unies pour la réponse socio-économique immédiate à la COVID-19 » et à la « relance verte » de la Méditerranée, en soutenant l'adoption de nouveaux modèles économiques durables, tout en donnant lieu à une transition juste et écologique vers des solutions fondées sur la nature et une économie circulaire.
9. La mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 est un processus collectif. Il convient d'utiliser la Stratégie comme une plateforme commune permettant non seulement aux Parties contractantes et au Secrétariat de mener une action concertée, mais aussi de favoriser la coopération avec d'autres organisations internationales et régionales et parties prenantes actives en Méditerranée, notamment les partenaires du PAM, les membres de la CMDD et la société civile au sens large.

¹ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/37122/21ig25_27_AntalyaDeclaration_eng.pdf

² <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/37121;jsessionid=4680C85A2386ED64DB2504070A987CC8>

- Décision IG.25/3 : Gouvernance, y compris l'Annexe II « Protocoles d'accord (MoU) entre le PNUE/PAM et les instances régionales de parlementaires, à savoir l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et le Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD) », qui sont membres de la CMDD, et l'Annexe V « Composition de la Commission méditerranéenne du développement durable pour 2022-2023 — Membres non-Parties contractantes », tels que reproduits dans l'Annexe I du présent document.
- Décision IG.25/4 : Études d'évaluation, y compris l'approbation du résumé à l'intention des décideurs (SPM) du Premier Rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1), publié par le réseau d'Experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC).
- Décision IG.25/18 : Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables (voir les publications dans le document UNEP/MED WG.523/Inf.1). Ces mesures régionales visent à encourager l'élaboration de politiques nationales pour soutenir les entreprises vertes dans les pays méditerranéens. Elles ont pour objectif de favoriser la cohérence des politiques parmi les Parties contractantes et les synergies entre les acteurs nationaux favorables à la création et au développement d'une économie verte par le renforcement des capacités et les transferts de technologie, de renforcer la demande de produits plus durables, et d'encourager la transition de modèles économiques linéaires vers une économie verte et circulaire innovante.
- Décision IG.25/19 : Programme de travail et budget 2022-2023 du PNUE/PAM, qui prévoit l'affectation de ressources significatives pour mettre en œuvre la Stratégie à moyen terme 2022-2027.

10. La COP 22 a adopté d'autres décisions qui peuvent apporter une contribution valable à la mise en œuvre de la SMDD, notamment : Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole Pollutions telluriques sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et la gestion des boues d'épuration (Décision IG.25/8) ; Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les pollutions telluriques (Décision IG.25/9) ; Programme d'action stratégique post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (PAS BIO post-2020) (Décision IG.25/11) ; Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (Décision IG.25/12)³ ; Désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SO_x Med) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL (Décision IG.25/14) ; Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) (Décision IG.25/16) ; et Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027) (Décision IG.25/17).

11. En outre, la session de reprise de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-5.2) s'est achevée le 2 mars 2022 à Nairobi, au Kenya, par l'adoption de 14 résolutions visant à renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les ODD, notamment : Mettre fin à la pollution plastique – vers un instrument international juridiquement contraignant ; Renforcer l'économie circulaire en contribution à la réalisation d'une consommation et d'une production durables ; Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable ; Dimension environnementale d'une reprise post-COVID-19 durable, résiliente et inclusive ; Biodiversité et santé ; Lien entre le bien-être animal, l'environnement et le développement durable ;

³ La Décision IG.25/12 contient trois documents stratégiques clés : i) Projet de Stratégie régionale pour les aires marines et côtières protégées (AMCP) et les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) en Méditerranée pour l'après-2020 ; ii) Concepts pour la création d'une Journée des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne et d'un Certificat pour les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne ; et iii) Critères d'inclusion des Aires Spécialement Protégées (ASP) dans le Répertoire des ASP de Méditerranée.

Infrastructures durables et résilientes ; Groupe d'experts sur l'interface science-politiques au service de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et de la prévention de la pollution.

A. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité

12. Faisant suite à l'intégration des indicateurs de Consommation et Production Durables (CPD) dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, et au calcul de ces indicateurs à partir des données disponibles les plus récentes, le Plan Bleu a publié des fiches d'analyse des indicateurs et a mis à jour le tableau de bord, qui est hébergé par le site Web de l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable⁴.

13. En 2021, le Plan Bleu et le PNUE/GRID-Genève ont travaillé ensemble afin de faciliter l'accès aux données géospatiales pertinentes pour le PNUE/PAM et pour le suivi de la mise en œuvre de la SMDD. Le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, composé de 28 indicateurs de la SMDD et de 30 indicateurs CPD, ainsi que des planches thématiques illustrant la relation spécifique entre la pression exercée par les activités humaines et l'état de l'environnement, ont été publiés dans le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial (WESR, <https://wesr.unep.org>), qui constitue la plateforme de données, d'informations et de connaissances du PNUE.

14. Cette collaboration s'est basée sur l'utilisation de MapX, une plateforme cartographique en ligne à code source ouvert, développée par le PNUE/GRID-Genève, sous l'égide du WESR. Le choix de MapX repose sur le fait que ce produit du PNUE est déjà intégré dans le WESR, qu'il comprend un ensemble de fonctions SIG avancées ainsi que des données de haute qualité, et qu'il a la capacité de s'intégrer à d'autres plateformes et produits Web.

15. Elle a permis de démontrer avec succès la capacité du Plan Bleu à présenter spatialement, sur une plateforme en ligne, des informations explicites sur les interactions entre environnement et développement en Méditerranée, par le biais de cartes personnalisées et de cartes de récit. Fort de cette première réalisation, le Plan Bleu travaille désormais à l'intégration de l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable au sein du WESR. La Méditerranée devient ainsi la première région dotée d'une convention de mer régionale intégrée au WESR. En avril 2022, les résultats comprennent plus de 200 calques/vues pouvant être associés à des données exploitables et qui peuvent être consultées au sein du WESR.

16. Le WESR Med faisait partie des dix projets pilotes sélectionnés pour illustrer le potentiel de la plateforme WESR, qui a été officiellement lancée lors de l'UNEA-5.2 en février 2022.

17. Le Plan Bleu a exprimé la nécessité de mettre en place des fonctions adaptées en 2022, et de bénéficier du soutien technique du PNUE/GRID-Genève pour mettre à jour, directement en ligne, les indicateurs de la SMDD et développer un module spécifique pour présenter l'atlas MedECC de manière interactive.

18. Enfin, d'avril à novembre 2021, le Plan Bleu a mené une activité avec le Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE) visant à définir des indicateurs juridiques permettant de suivre l'effectivité de l'application de la Convention de Barcelone. Une série d'indicateurs a été mise à l'essai dans trois pays pilotes, à savoir la France, la Tunisie et la Turquie, et un rapport technique a été publié (voir la publication correspondante dans le document UNEP/MED WG.523/Inf.1).

Questions à examiner :

19. Faisant suite aux conclusions et recommandations de la 19^e Réunion de la CMDD, et tenant compte de la nature évolutive de la liste des indicateurs du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et de la nécessité de la maintenir à jour sous la direction du Comité de pilotage de la CMDD, avec le soutien technique du Plan Bleu et du CAR/CPD, à mesure que les travaux internationaux sur les indicateurs des ODD progressent, les membres du Comité de pilotage de la CMDD pourraient conseiller le Secrétariat sur l'intégration du Tableau de bord au WESR, étant donné que cette possibilité permet un suivi efficace des progrès vers le développement durable en Méditerranée.

⁴ <https://www.obs.planbleu.org/en/>

Ce processus permettrait une cohérence et une harmonisation optimales du Tableau de bord avec les processus mondiaux en cours sur les indicateurs des ODD et avec la stratégie mondiale du PNUE en matière de données, et garantirait que les indicateurs sont régulièrement évalués et correctement transmis au sein du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone et au-delà.

20. Plus généralement, sur les 93 cibles des ODD liées à l'environnement, 26 indicateurs des ODD font l'objet d'un suivi par le PNUE, qui est l'organisme dépositaire ayant pour mandat de collecter les données relatives à ces indicateurs et de les communiquer à la Division de la statistique de l'ONU pour le Rapport sur les Objectifs de développement durable (ODD) du Secrétaire général. La plupart de ces indicateurs présentent un intérêt pour le PNUE/PAM, mais seuls quelques-uns ont été inclus dans le Système d'information de la Convention de Barcelone (BCRS). En outre, le PNUE a établi un ensemble d'indicateurs de référence pour les mers régionales, conformément aux recommandations des Orientations stratégiques du PNUE pour les mers régionales (2022-2025)⁵. Les données pour ces 22 indicateurs seront basées sur les soumissions des pays au Programme pour les mers régionales du PNUE par l'intermédiaire des secrétariats des conventions et des plans d'action pour les mers régionales administrés par le PNUE. Le PNUE met actuellement au point un système de communication des données, en s'appuyant sur le système de communication d'informations sur les indicateurs (IRIS), qui relève du WESR.

21. Compte tenu des processus mentionnés ci-dessus, et en vue de la réalisation d'évaluations clés (par exemple, le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, l'étude prospective MED 2050), il pourrait être utile et opportun d'engager un dialogue entre les membres du Comité de pilotage de la CMDD sur les défis suivants : i) l'harmonisation du système de suivi du PAM avec les processus mondiaux et régionaux pertinents ; ii) l'intégration des indicateurs pertinents des ODD et des mers régionales dans le BCRS, notamment dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité ; iii) la mise au point des mécanismes de rapport appropriés. Dans le cadre de ces discussions, des initiatives de renforcement des capacités et de formation spécifique pourraient être abordées dans le but de renforcer le BCRS et de le mettre en conformité avec les systèmes mondiaux pertinents de suivi et d'établissement de rapports. Les discussions pourraient également porter sur la possibilité d'intégrer des indicateurs juridiques dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité.

B. Initiatives phares de la SMDD

22. Lors de sa 19^e réunion, la CMDD a noté avec satisfaction l'état avancé de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD⁶, et a salué les efforts fournis par les membres et observateurs de la CMDD, les partenaires et le Secrétariat, tout en les encourageant à poursuivre leurs activités de communication.

23. Les paragraphes ci-dessous donnent un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD auxquelles le Secrétariat participe directement.

Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement

24. Au cours de la période juillet-novembre 2021, le Comité technique — formé par des représentants du Secrétariat, notamment les composantes du PAM / Centres d'activités régionales, et trois experts indépendants — a évalué les candidatures en s'appuyant sur les critères de sélection, et a retenu trois villes. La ville de Málaga, en Espagne, a été recommandée au jury (c'est-à-dire aux membres du Bureau des Parties contractantes et au Président de la CMDD) comme lauréate.

25. En parallèle, les 26 et 27 octobre 2021, le Secrétariat a coorganisé avec Med Cities et le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) un atelier régional sur la coopération entre villes et sur les leçons tirées des expériences du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement.

⁵ <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/36810/RSSD.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

⁶ Voir l'Annexe II du présent document et le tableau des rapports relatifs à la SMDD (Document UNEP/MED WG.493/Inf.6, https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/36015/21wg493_inf6_engonly.pdf?sequence=1&isAllowed=y), ainsi que les pages Web consacrées aux initiatives phares de la SMDD sur le site Web du PNUE/PAM : <https://www.unep.org/unepmap/what-we-do/mediterranean-strategy-sustainable-development-mssd>

Cet atelier a servi de forum régional donnant lieu au partage d'expériences entre les villes méditerranéennes candidates, en vue d'améliorer le processus d'attribution du prix à l'avenir⁷.

26. La cérémonie de remise du prix s'est déroulée dans le cadre de la session ministérielle de la COP 22. Le 9 décembre 2021, S.E. M^{me} Emine Erdoğan, Première dame de la République de Turquie, a remis le prix à M^{me} Gemma Del Corral Parra, Maire adjointe de Málaga (Espagne). Au cours de cette cérémonie, M^{me} Tatjana Hema, Coordinatrice du PNUE/PAM, a salué l'engagement des autorités locales en faveur de la durabilité et de la protection de l'environnement, de la participation des citoyens, ainsi que de l'intégration de la technologie et de l'innovation dans les solutions locales pour vivre en harmonie avec la nature. Elle a également mis en avant les solutions appliquées par la municipalité de Málaga au niveau local pour concilier le développement socio-économique et la protection de l'environnement, et pour mieux reconstruire dans l'ère post-COVID. À l'issue de la cérémonie, la Première dame de Turquie, le Maire de Málaga, ainsi que la Coordinatrice du PNUE/PAM ont procédé, par l'intermédiaire du Secrétariat, à un échange de lettres afin de reconnaître les efforts mutuels déployés pour soutenir le programme de développement urbain durable.

27. Dans l'attente de recevoir la contribution volontaire de la Turquie pour initier la quatrième édition du Prix, le Secrétariat a élaboré une feuille de route pour l'édition 2022-2023, figurant à l'Annexe III du présent document, pour examen par le Comité de pilotage de la CMDD.

Prix méditerranéen des entreprises vertes

28. Faisant suite à l'adoption de la Décision IG.24/3 lors de la COP 21, le Secrétariat (CAR/CPD) a inauguré le Prix WeMed pour l'innovation environnementale et l'entrepreneuriat vert. Financé par le programme SwitchMed de l'Union européenne, ce prix récompense les réalisations des entreprises, ainsi que les efforts des autorités publiques visant à créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat vert, dans l'objectif de promouvoir un écosystème entrepreneurial vert favorable à la mise en œuvre de l'ODD 12 « Consommation et production responsables ».

29. La première édition du Prix WeMed a récompensé trois catégories : i) modèle d'entreprise durable à un stade précoce ; ii) modèle d'entreprise durable à un stade de croissance ; et iii) autorités publiques ayant mis au point des initiatives et des instruments de soutien en faveur des entreprises durables.

30. Le CAR/CPD a reçu 117 candidatures, qui ont toutes été examinées avec le soutien d'un jury expérimenté composé de sept membres. La cérémonie de remise des prix a eu lieu le 20 octobre 2021 lors de l'édition en ligne de SwitchMed Connect. Les lauréats désignés par le jury du prix sont : Green Fashion (Égypte) ; FabricAid (Liban) ; le Fonds jordanien pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (Jordanie). De plus amples informations sont disponibles en ligne⁸.

31. La deuxième édition du Prix sera lancée en novembre 2022. Elle mettra l'accent sur les entreprises de l'économie verte et circulaire au sein de la chaîne de valeur textile.

Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC)

32. Réseau international, libre et indépendant d'experts scientifiques fondé en 2015, le MedECC a pour objectif de fournir des informations aux décideurs et au grand public à partir des connaissances scientifiques disponibles. Depuis 2018, le Plan Bleu héberge le secrétariat scientifique du MedECC, qui comportait un expert scientifique d'AIR Climat de 2018 à décembre 2020 dans le cadre d'un partenariat avec le secrétariat de l'UpM. Afin d'assurer la continuité du fonctionnement du secrétariat du MedECC, le Plan Bleu a modifié ses statuts pour reconnaître l'hébergement de ce secrétariat et a recruté l'expert concerné comme chargé de programme en janvier 2021. Par ailleurs, le Secrétariat de l'UpM a renouvelé le contrat d'assistance technique au MedECC avec l'association AIR Climat pour la période 2021-2023, ce qui a permis de recruter un deuxième expert scientifique au Secrétariat du MedECC depuis juin 2021.

⁷ Pour de plus amples informations : <https://medcities.org/medcities-unep-map-arlem-and-the-ufm-secretariat-join-forces-organising-a-regional-workshop-on-sustainable-mediterranean-cities-cooperation/>

⁸ Site Web du Prix WeMed : <https://www.wemedaward.org/>

33. En 2021, le Dr Fatima Driouech (Université Mohammed VI Polytechnique, Maroc, Vice-présidente du groupe de travail I du GIEC) a rejoint le MedECC en tant que coordonnatrice. Les deux autres coordonnateurs du MedECC sont le Dr Joël Guiot (CNRS, France) et le professeur Wolfgang Cramer (CNRS, France).

34. Le résumé à l'intention des décideurs (SPM) du Premier Rapport d'évaluation sur la Méditerranée (MAR1), publié par le MedECC en novembre 2020, a été officiellement approuvé par la COP 22, à travers la Décision IG.25/4 « Études d'évaluation », et mentionné dans la Déclaration ministérielle d'Antalya. En outre, le SPM a été reconnu dans la Déclaration ministérielle de la deuxième conférence de l'UpM sur l'environnement et l'action climatique (Le Caire, Égypte, octobre 2021) en tant que contribution majeure de la communauté scientifique aux futures actions en faveur du climat et de l'environnement dans la région méditerranéenne.

35. Selon le MAR1, la région méditerranéenne est particulièrement vulnérable car elle cumule les risques environnementaux, notamment un fort réchauffement et assèchement (jusqu'à 6 °C d'ici 2100), une accélération de l'élévation du niveau de la mer (actuellement 4 mm par an), une urbanisation rapide, une pollution croissante de l'air et de l'eau, et les impacts du tourisme de masse. Les écosystèmes souffrent de la dégradation des terres, avec notamment la perte de la moitié des zones humides, la surpêche (20 % des espèces de poissons sont menacées d'extinction d'ici 2050), l'agriculture non durable, les incendies de forêt (la superficie brûlée pourrait doubler d'ici 2100) et l'invasion d'espèces allogènes. Ces facteurs ont un impact considérable sur les ressources en eau, la biodiversité terrestre et aquatique, la santé humaine et la sécurité, et comportent des conséquences plus graves pour le Sud et l'Est de la région.

36. L'édition 2020 du Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe a récompensé MedECC pour « ses efforts dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et de la conservation de la biodiversité en Méditerranée, notamment grâce à l'élaboration de la toute première évaluation scientifique de l'impact des changements climatiques et environnementaux dans le bassin méditerranéen ». Le jury a déclaré que le MedECC constitue un exemple concret de la vision de la mer Méditerranée en tant qu'espace partagé de paix, de développement et de droits de l'homme. Au cours d'une cérémonie organisée le 9 décembre 2021, à Lisbonne (Portugal), le Prix a été remis par le Président portugais Marcelo Rebelo de Sousa au professeur Wolfgang Cramer et au Dr Joël Guiot, Coordonnateurs du MedECC. Le Président de l'Assemblée de la République portugaise, le Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe et le Président du Comité exécutif du Centre Nord-Sud ont participé à l'événement. Le Prix a également récompensé la Commission internationale contre la peine de mort.

37. Le SPM a été traduit dans plusieurs langues, à savoir l'arabe, le catalan, l'espagnol, le français, le grec et le turc. Depuis juillet 2021, les principaux résultats du MedECC ont été présentés au cours de divers événements⁹, parmi lesquels le Congrès mondial de la nature de l'UICN et le Forum des mondes méditerranéens qui se sont tenus à Marseille, en France, respectivement en septembre 2021 et en février 2022. Depuis juillet 2021, plus de 15 articles de presse internationaux ont été publiés au sujet du MedECC et du MAR1. Parmi les autres activités de communication figurent une conférence de presse (Congrès de l'UICN), un communiqué de presse (Prix Nord-Sud), des bulletins d'information, cinq infographies présentant les résultats du MAR1, des vidéos et des podcasts.

38. Les experts du MedECC ont contribué au Sixième rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en février 2022, à travers un chapitre transversal consacré au bassin méditerranéen¹⁰. Ce chapitre a été rédigé sous la codirection du professeur Wolfgang Cramer.

39. Actuellement, les travaux du MedECC portent sur trois rapports thématiques liés aux défis spécifiques identifiés dans le MAR1 : les risques côtiers (rapport 1) ; le lien entre le climat, l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes (rapport 2) et les changements environnementaux et les migrations humaines (rapport 3). Un appel à candidatures pour les auteurs a été lancé en 2021.

⁹ Détails disponibles à l'adresse suivante : https://www.medecc.org/news_2/

¹⁰ https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_CrossChapterPaper4.pdf

Plusieurs réunions préliminaires ont été organisées pour chaque rapport et les coordonnateurs des rapports ont été désignés. Les prochains mois seront consacrés à l'élaboration de la version préliminaire de ces rapports, en vue de leur publication en 2023. Entre-temps, les membres de la CMDD et les Points focaux du Plan Bleu seront consultés par le Secrétariat du MedECC sur les versions préliminaires des rapports thématiques.

40. Enfin, le MedECC envisage de participer à la COP 27 de la CCNUCC qui aura lieu à Charm el-Cheikh, en Égypte, en novembre 2022. Le Secrétariat du MedECC travaille également à l'organisation d'un événement parallèle et étudie la possibilité de coorganiser un pavillon méditerranéen avec le PNUE/PAM et le Secrétariat de l'UpM.

Évaluations régionales et échanges de connaissances sur les solutions de haute et basse technologies mises en œuvre avec succès pour réduire les déchets

41. À travers le projet régional *Water and Environment Support* (WES) financé par l'UE dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (IEV), le MIO-ECSDE, le PNUE/PAM, le Secrétariat de l'UpM et le COMPSUD ont mobilisé des efforts collectifs pour mettre en route cette initiative phare de la SMDD.

42. L'une des principales réalisations consiste en la création d'une base de données en ligne recensant les meilleures pratiques méditerranéennes en matière de réduction des déchets, lancée en janvier 2022 et contenant 20 études de cas disponibles en anglais et en français¹¹. En mettant à disposition des utilisateurs la description, les principaux défis et les résultats des études de cas méditerranéennes sélectionnées, cette base de données en ligne vise à fournir des connaissances et des techniques aux parties prenantes de la région et à leur permettre de reproduire ou d'adapter ces approches efficaces. Cette première série couvre divers aspects de la gestion des déchets, notamment la prévention, la réduction, la réutilisation et le recyclage, ainsi qu'un large éventail de catégories de déchets et d'instruments : sensibilisation, instruments juridiques, incitations économiques, etc. Le site Web accessible au public constitue une plateforme interactive et évolutive puisqu'il donne la possibilité aux parties intéressées de proposer d'autres bonnes pratiques à prendre en compte.

Gouvernance environnementale : Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)

43. Suite à la note conceptuelle préparée par le COMPSUD et le MIO-ECSDE, avec la contribution de MEPIELAN, ces trois organismes sont convenus de coopérer avec le PNUE/PAM et le Secrétariat de la Convention d'Aarhus de la CEE-ONU afin de mener une activité de renforcement des capacités en soutien à cette initiative phare de la SMDD axée sur la gouvernance environnementale et l'adhésion à la Convention d'Aarhus, dans le but de renforcer les capacités des autorités publiques et de promouvoir l'engagement des ONG concernées.

44. Dans le cadre de ce partenariat, et avec le soutien du programme LIFE de l'UE (subvention de fonctionnement pour le MIO-ECSDE), une étude documentaire a été menée par MEPIELAN en 2021, aboutissant à l'élaboration d'un document de discussion de base pour le Programme méditerranéen d'adhésion à la Convention d'Aarhus et d'un résumé à l'intention des décideurs (voir le document UNEP/MED WG.523/Inf.6).

45. La prochaine étape immédiate consistera à organiser une réunion entre pairs/experts, dans le cadre du projet régional WES financé par l'UE, afin d'examiner le document de discussion de base et de déterminer les priorités et les incidences de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus dans la région et les pays méditerranéens.

¹¹ <https://bestpractices-waste-med.net/>

Gouvernance environnementale : Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques

46. MEPIELAN a présenté au Secrétariat une proposition de projet intitulée « Intégration de l'approche de confiance du public (*public trust approach* — PTA) dans le système de la Convention de Barcelone », qui s'appuie sur un processus en trois étapes : i) analyse de l'approche de confiance du public et de son applicabilité au système PAM ; ii) identification des priorités pour l'application de l'approche de confiance du public aux politiques du PAM par le biais d'un atelier régional ; iii) promouvoir un « Programme pour l'applicabilité de l'approche de confiance du public à la gouvernance durable du système de la Convention de Barcelone », comprenant un rapport à l'intention de la CMDD et une publication. Au cours de la période considérée, MEPIELAN a élaboré un document d'orientation sur l'approche de confiance du public et son applicabilité au système du PAM, mais des difficultés ont été rencontrées, entravant la mise en œuvre complète de ce projet.

C. Promouvoir la SMDD dans le contexte du Programme 2030 et des ODD : Apprentissage par les pairs

47. Tenant compte du fait que la 19^e Réunion de la CMDD a apprécié les échanges d'expériences sur la transposition, la mise en œuvre et le suivi des ODD au niveau national, et qu'elle a réaffirmé la valeur du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) en tant qu'incitation innovante et présentant un bon rapport coût/efficacité pour promouvoir le dialogue entre les pays méditerranéens, et tenant compte du fait que le SIMPEER est intégré au Programme de travail et budget du PNUE/PAM 2022-2023, moyennant l'obtention de ressources externes, le Comité de pilotage de la CMDD pourrait envisager de réduire le champ d'application de cette activité à l'ODD 14 « Vie aquatique », grâce à la participation de membres volontaires de la CMDD représentant les Parties contractantes. Cette possibilité pourrait se révéler intéressante dans le cadre du Forum politique de haut niveau de 2022, au cours duquel l'ODD 14 sera examiné.

D. Étude prospective MED 2050

48. MED 2050 étant un exercice participatif, le Plan Bleu a structuré la participation des experts et des représentants des Parties contractantes comme suit :

- Le Comité consultatif s'est réuni le 29 novembre 2021 par vidéoconférence ; ce comité se réunit une fois par an. Outre l'adhésion des experts du Comité scientifique, les Parties contractantes ont été invitées à participer à ce comité qui travaille sur les résultats préliminaires de MED 2050. Composé de 27 membres, le Comité consultatif comprend également des représentants d'organismes de financement et d'organisations internationales.
- Un groupe de prospective a été constitué et rassemble 39 experts. Appuyé par 21 experts externes au cours de plusieurs ateliers, le groupe de prospective a concentré ses travaux sur la production de 35 fiches thématiques.
- Le réseau MED 2050 (plus de 300 membres) : Les Membres de la CMDD sont invités à identifier les experts souhaitant contribuer au réseau MED 2050 par l'intermédiaire de la plateforme MED 2050, et en participant à des conférences sur le thème de l'environnement.

49. Au cours de la période considérée, le programme MED 2050 s'est concentré sur la mise en œuvre du « Module 1 : Construire la base de la prospective – tendances passées et futures, signaux faibles et perturbations » et du « Module 2 : « Visions contrastées » présentés ci-après.

- S'agissant du Module 1, les travaux ont essentiellement porté sur la rédaction de 35 fiches thématiques ; les thèmes ont été identifiés en fonction de leur pertinence pour l'avenir de la région méditerranéenne. Les fiches comprennent une analyse rétrospective, la définition des principales questions et des hypothèses pour le développement futur ; elles contribueront à la poursuite des travaux du groupe de prospective sur les scénarios et les voies de transition. Le rapport sur les résultats du Module 1 est inclus dans le document UNEP/MED WG.523/Inf.3.

- Dans le cadre du Module 2, plusieurs activités visent à développer des visions contrastées de l'avenir de la Méditerranée, permettant de mener à bien les travaux du groupe de prospective. Une série d'entretiens avec un panel de personnalités méditerranéennes a été lancée en vue de définir plusieurs visions d'un avenir souhaitable et non acceptable de la Méditerranée d'ici 2050. En outre, un atelier réunissant des jeunes âgés de 18 à 27 ans des pays méditerranéens a eu lieu en ligne le 2 mars 2022. Le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) de Montpellier, en France, a également organisé avec le Plan Bleu un atelier avec des étudiants les 7 et 8 mars 2022 afin de connaître leurs visions de la Méditerranée d'ici 2050. Enfin, une enquête a été lancée au sein du réseau MED 2050 en vue d'en savoir plus sur les visions du réseau concernant l'avenir de la Méditerranée. Les résultats du Module 2 font l'objet d'une publication continue sur la plateforme MED 2050 : www.med2050.org.

50. Les prochaines étapes sont les suivantes : Compléter la réalisation du « Module 2 : Visions contrastées » (2^e trimestre 2022) et mettre en œuvre le « Module 3 : Concilier les tendances, les points de rupture et les signaux faibles, ainsi que des visions contrastées, pour identifier des scénarios » (du 2^e au 4^e trimestre 2022) et le « Module 4 : Création conjointe de voies de transition et stratégies à court, moyen et long termes » (du 4^e trimestre 2022 au 1^{er} trimestre 2023).

51. Parallèlement, des « projets ciblés » complémentaires sont élaborés sur des questions et/ou des échelles géographiques spécifiques afin de soutenir MED 2050 en fonction des ressources de financement fournies par des partenaires qui souhaitent apporter leur soutien et bénéficier de la dynamique de MED 2050 pour leurs propres domaines d'intervention prioritaires. Un atelier consacré au lien entre la démographie, les migrations internationales et le développement durable, en partenariat avec l'Université de Bari, en Italie, et d'autres institutions a été organisé en décembre 2021. Par ailleurs, un projet local sur l'anticipation de l'adaptation du littoral aux changements climatiques par la prospective participative a démarré dans le sud de la France et se poursuivra jusqu'en 2024, avec le soutien de la Fondation de France. Enfin, un projet local, soutenu par l'Agence française de développement (AFD), explore l'avenir du bassin de la Moulouya au Maroc dans le cadre d'un atelier (12-13 janvier 2022), en tenant compte des changements climatiques et environnementaux.

Questions à examiner par le Comité de pilotage de la CMDD :

52. Dans le cadre du Module 3 sur les scénarios, le Plan Bleu organisera des ateliers au cours desquels les différentes parties prenantes discuteront des (projets de) scénarios. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à conseiller le Plan Bleu sur l'identification des opportunités pour présenter et discuter les (projets de) scénarios MED 2050, à partir du quatrième trimestre 2022. Parmi les options actuellement envisagées figurent un atelier pendant le Forum de la Mer (Tanger, Maroc, 23-24 septembre 2022), ainsi qu'un atelier que le Plan Bleu souhaiterait organiser avec la jeunesse méditerranéenne, éventuellement en Égypte en décembre 2022, et pour lequel il apprécierait le soutien des membres de la CMDD établis en Égypte.

53. Dès que les résultats préliminaires du Module 4 sur les voies de transition seront disponibles au cours du premier trimestre 2023, le Comité de pilotage de la CMDD et les Membres de la CMDD seront invités à échanger avec le Plan Bleu sur la manière dont les résultats de MED 2050 peuvent éclairer au mieux le processus de révision de la SMDD.

E. Projet d'argumentaire relatif au processus de révision de la SMDD

Contexte : Mise en œuvre et évaluation à mi-parcours de la SMDD

54. Adoptée en février 2016 par la COP 19 à travers la Décision IG.22/2, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) fournit un cadre politique stratégique pour l'ensemble des parties prenantes et des partenaires afin de traduire les engagements du Programme 2030 et les ODD aux niveaux régional, sous-régional, national et local en Méditerranée. Soutenue par le PNUE/PAM sous la direction de la CMDD, la mise en œuvre de la SMDD est un processus collectif : c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes qui joue un rôle décisif pour la réussite de cette mise en œuvre.

55. Comme mandaté par la Décision IG.24/03 adoptée à la COP 21 en décembre 2019, sur la base d'un processus de consultation inclusif avec les Membres de la CMDD et les Partenaires du PAM, le Secrétariat a conduit l'évaluation à mi-parcours de la SMDD en 2020-2021, avec pour objectif d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie lors de sa deuxième phase, de se concentrer sur les lacunes, les insuffisances et les perspectives connexes, et de mieux aligner ses objectifs, ses orientations stratégiques et ses activités avec les ODD dans le contexte de la période post-COVID.

56. L'évaluation à mi-parcours a mis en évidence les réalisations suivantes pour la période 2016-2021 :

- Unique stratégie régionale de durabilité, la SMDD fournit une feuille de route intégrative visant à améliorer l'état de la région d'ici 2025, soit cinq ans avant l'échéance du Programme 2030.
- Reconnue par les parties prenantes et les partenaires comme un catalyseur permettant d'atteindre les ODD en Méditerranée, la SMDD contribue au programme régional de durabilité et influence les pratiques sur le terrain.
- La CMDD joue un rôle essentiel pour soutenir et promouvoir la mise en œuvre et le suivi de la SMDD. Elle contribue au partage des connaissances et à la diffusion des bonnes pratiques entre les Parties contractantes, les Membres de la CMDD et les Partenaires du PAM.
- La mise en place des initiatives phares de la SMDD permet non seulement de mobiliser les partenaires et les parties prenantes dans des activités et des réalisations tangibles, mais aussi d'accroître la visibilité de la SMDD et de soutenir l'avancement concret des ODD en Méditerranée. Un grand nombre de programmes, projets et initiatives innovants contribuent également à la mise en œuvre de la SMDD.

57. Parmi les autres réalisations majeures liées au travail de la CMDD, on peut citer :

- La publication de deux rapports d'évaluation régionaux : le Rapport 2020 sur l'état de l'environnement et du développement (SoED) et le MAR1 du MedECC sur les changements climatiques et environnementaux.
- Le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité fournit une représentation graphique basé sur des indicateurs de l'état de la durabilité dans les pays et la région méditerranéens. Les perspectives introduites par l'intégration du Tableau de bord dans le WESR devrait aboutir à une plateforme encore plus dynamique.
- L'harmonisation des travaux des Parties contractantes grâce à deux éditions du SIMPEER, visant à établir des synergies entre les politiques de développement durable et les obligations environnementales.

58. L'évaluation à mi-parcours a permis de cerner les principales lacunes suivantes dans la mise en œuvre de la SMDD :

- Le rythme de mise en œuvre de la SMDD est trop lent pour atteindre l'échéance de 2025.
- La SMDD souffre d'un manque de visibilité, de sensibilisation et d'engagement de la part des parties prenantes qui ne font pas partie du système PNUE/PAM. Les partenaires chargés de la mise en œuvre des orientations stratégiques et des actions ne sont pas clairement identifiés dans la SMDD, ce qui peut entraîner un manque d'appropriation et d'engagement.
- Le niveau d'investissement financier dans les activités de la SMDD est insuffisant pour garantir sa mise en œuvre efficace et atteindre ses objectifs. La SMDD devrait se doter d'une stratégie visant à attirer les organismes financiers concernés et à augmenter les fonds disponibles.
- Les mécanismes de suivi de la SMDD doivent être renforcés afin de fournir une représentation opportune et complète de l'état de la durabilité dans la région méditerranéenne.

Projet d'argumentaire relatif au processus de révision de la SMDD

59. Dans les termes de son orientation stratégique 7.2, la SMDD prévoit que « [l]a Stratégie sera révisée au bout de dix ans, en tenant compte des évolutions internationales, et une nouvelle Stratégie devra ensuite être adoptée d'ici 2025 ». Cela correspond à l'action 7.2.5 : « Réviser la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (2023-2025), tout en soumettant une Stratégie pour la période 2026-2035 ».

60. La première SMDD a été adoptée en 2005 pour une période de dix ans : son échéance correspondait à celle des objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015). La SMDD 2016-2025 couvre également une période de dix ans : elle a commencé la même année que les ODD (2016) et devrait se terminer en 2025, c'est-à-dire à la fin de la prochaine période biennale (2024-2025) et cinq ans avant l'échéance du Programme 2030 et de ses ODD. L'élaboration de la SMDD en 2014-2015 a bénéficié de la préparation du Programme 2030 au niveau mondial, les deux processus ayant été menés en parallèle.

61. Compte tenu de ce qui précède, le Comité de pilotage de la CMDD pourrait engager une réflexion sur le processus de révision de la SMDD, en tenant compte des échéances régionales (2025) et mondiales (2030), en vue d'aligner éventuellement le processus régional sur le processus mondial.

62. En outre, la fin de l'exercice de prospective MED 2050, dont la finalisation est prévue en 2023, arrive juste à temps pour éclairer les travaux qui pourraient avoir lieu en 2024-2025 dans le but de définir la SMDD post-2025. Les résultats de MED 2050 contribueront aux réflexions stratégiques à long terme sur la durabilité de la Méditerranée car ils permettront d'identifier des scénarios contrastés de l'avenir de la région, notamment un scénario souhaitable, ainsi que les voies de transition possibles et les étapes nécessaires pour atteindre ce scénario souhaité.

63. Le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, appuyé par l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement, constitue l'un des outils pertinents alimentant les études stratégiques et d'évaluation. Il permet de mener des études d'évaluation telles que le SoED, qui, à leur tour, constituent une base pour mener des travaux de prospective stratégique (par exemple, MED 2050), qui eux-mêmes contribuent à l'élaboration de travaux stratégiques, tels qu'une SMDD post-2025 pour laquelle il est nécessaire de contrôler et de suivre ses avancées et réalisations. La figure ci-dessous illustre ce cycle vertueux de processus interconnectés :



64. Le Secrétariat invite le Comité de pilotage de la CMDD à examiner les options proposées ci-après :

- Option 1 — Vers une SMDD 2026-2040 : L'évaluation finale de la SMDD et le processus d'examen de la SMDD devraient être entrepris en parallèle en 2024-2025 (c'est-à-dire au cours du prochain exercice biennal), les résultats du programme MED 2050 étant supposés alimenter la nouvelle SMDD. La SMDD 2026-2040 couvrirait une période de 15 ans, avec une évaluation à mi-parcours de la SMDD en 2032-2033, ce qui permettrait de réfléchir aux liens avec le programme mondial de développement durable pour l'après-2030 – qui sera vraisemblablement adopté avant 2032. Une autre option possible serait de s'en tenir au calendrier décennal de la SMDD, en vue d'une SMDD 2026-2035, avec l'horizon 2030 à mi-parcours.
- Option 2 — Prolongation à court terme de l'échéancier de la SMDD : L'évaluation finale de la SMDD serait entreprise en 2026-2027, juste après la fin de sa mise en œuvre décennale, parallèlement a) à l'évaluation indépendante, basée sur des indicateurs, de la Stratégie à moyen terme du PAM 2026-2027 (2027) et b) à l'élaboration du prochain SoED (2027). La prochaine SMDD serait alors rédigée sur la base d'une consultation élargie des parties prenantes en 2028-2029, dans le contexte de la Stratégie à moyen terme 2028-2033, ce qui permettrait de prendre en compte les résultats du SoED 2027 dans la nouvelle SMDD 2030-2039 (10 ans) ou 2030-2044 (15 ans). Cette option 2 peut présenter l'inconvénient qui suit : la SMDD commence l'année précédant l'échéance du Programme 2030 et des ODD. Une autre option pourrait consister à avancer le processus d'une période biennale, à savoir entreprendre l'évaluation finale de la SMDD en 2024-2025 et le processus d'examen de la SMDD en 2026-2027, en vue d'une SMDD 2028-2037 (10 ans) ou d'une SMDD 2028-2042 (15 ans), mais cette alternative ne résoudrait pas le problème de l'existence d'une nouvelle SMDD avant la fin de l'échéance du Programme 2030 et des ODD et manquerait probablement l'occasion de tirer pleinement parti du SoED 2027.

65. Quel que soit le scénario retenu concernant le processus de révision de la SMDD, il reste pertinent d'explorer les opportunités suivantes, mais sans s'y limiter, soulevées par l'évaluation à mi-parcours de la SMDD, sous réserve de financement :

- Engagement et leadership politiques : À l'image du Forum politique de haut niveau pour le développement durable mondial placé sous les auspices du Conseil économique et social de l'ONU, ainsi que des Forums régionaux sur le développement durable organisés chaque année par les Commissions économiques régionales de l'ONU, et compte tenu des liens entre le SIMPEER et les examens nationaux volontaires présentés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, il pourrait être intéressant d'organiser des Forums méditerranéens sur le développement durable, afin d'accroître la visibilité politique et de renforcer les capacités des parties prenantes.
- Mécanismes de gouvernance et de coordination : Renforcer les capacités des Membres de la CMDD représentant les Parties contractantes à interagir avec les ministères concernés, en vue d'un dialogue politique interministériel et d'un engagement visant à améliorer les mécanismes de coordination sur les questions de durabilité à l'échelle nationale, pourrait être soutenu grâce aux mécanismes d'examen par les pairs (par exemple, SIMPEER). Au niveau régional et par l'intermédiaire de la CMDD, la promotion des synergies et le renforcement des interconnexions avec d'autres plateformes et engagements internationaux et régionaux en faveur du développement durable donneraient également un nouvel élan à la CMDD.
- Participation accrue du secteur privé : L'engagement du système PNUE/PAM, et en premier lieu de la CMDD, avec le secteur privé permettrait de mieux faire connaître la SMDD aux acteurs économiques régionaux et de les impliquer dans sa mise en œuvre. Des campagnes de communication à l'intention du secteur privé pourraient illustrer les opportunités et les avantages de la SMDD pour les acteurs socio-économiques. La mise en œuvre de la Décision IG.25/18 « Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables en Méditerranée » pourrait contribuer à cet objectif et à la transition vers une économie circulaire.

- Mécanismes financiers : La définition d'une feuille de route pour le financement de la mise en œuvre de la SMDD, notamment les mécanismes financiers publics et privés et les sources d'investissement potentielles, constitue une autre voie à explorer pour améliorer le financement de la SMDD.
- Mécanismes de communication : La création d'un label spécifique à la SMDD, assorti d'un logo, pourrait récompenser les initiatives de durabilité les plus pertinentes et promouvoir les efforts des responsables régionaux et nationaux de la mise en œuvre (enjeu de reconnaissance des efforts). Grâce à ce processus de labellisation ad hoc, les initiatives phares de la SMDD qui ont été couronnées de succès pourraient être promues en tant que meilleures pratiques, renforcées par un financement approprié et reproduites. En outre, une plateforme en ligne dédiée, offrant des informations mises à jour, contribuerait à partager des enseignements précieux aux niveaux régional et national.
- Mécanismes de suivi : La présentation de rapports sur toutes les initiatives qui contribuent à la mise en œuvre de la SMDD, à tous les niveaux, par le biais d'une plateforme en ligne dédiée, permettrait un processus de suivi continu et ouvert, impliquant les parties prenantes concernées.

F. Le programme mondial et régional de développement durable en 2022-2023 : opportunités et perspectives pour la CMDD

66. En 2022, l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » (ou « Vie aquatique ») est au cœur d'événements mondiaux, dont notamment : le One Ocean Summit (Brest, France, 9-11 février), organisé pendant la présidence française du Conseil de l'Union européenne, ainsi que le Forum des mondes méditerranéens qui a servi de préambule (Marseille, France, 7-8 février) ; la quatrième session de la Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, 7-18 mars) ; l'édition 2022 de la Conférence des Nations Unies sur les océans (Lisbonne, Portugal, 27 juin-1^{er} juillet) ; le Forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 5-7 et 11-15 juillet), au cours duquel l'ODD 14 sera examiné.

67. En plus des opportunités offertes par cette série d'événements pour promouvoir davantage le système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, y compris les travaux de la CMDD, et accroître sa visibilité, le Comité de pilotage de la CMDD pourrait prédéfinir des thèmes spécifiques appropriés qui font écho à la fois à ces conférences de haut niveau et aux activités en cours des Composantes du PAM, des Partenaires du PAM et des Membres de la CMDD. Parmi les thèmes à envisager, l'ECA SO_x Med peut constituer l'occasion d'approfondir les questions socio-économiques liées aux questions environnementales telles que l'aménagement écoresponsable des infrastructures portuaires, et/ou la décarbonisation de l'économie bleue, y compris le tourisme par le biais des croisières et de la navigation de plaisance. Des publications récentes sur ces thèmes sont disponibles en tant que documents d'information et de référence (voir le document UNEP/MED WG.523/Inf.1). Ces travaux et produits pourraient également être mis à profit pour articuler les deux thèmes, à savoir i) les infrastructures durables et ii) la circularité dans le tourisme, de la Conférence ministérielle de la CEE-ONU « Un environnement pour l'Europe » qui se tiendra à Chypre en octobre 2022.

G. Coopération et partenaires

Coopération entre les mers régionales dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

68. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), coordonnée par le PNUE et la FAO, le Bureau régional de l'Europe du PNUE a lancé, en collaboration avec le centre GRID-Arendal et le Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC), ainsi qu'avec les Secrétariats des Conventions et des Plans d'action relatifs aux mers régionales, la préparation d'un projet regroupant les cinq mers régionales paneuropéennes : la mer Méditerranée, la mer Noire, la mer Caspienne, la mer Baltique et le bassin de l'Atlantique du nord-est.

Ce projet pourrait être sélectionné parmi les projets phares du PNUE dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

69. Il vise à protéger, préserver et restaurer l'intégrité écologique et la diversité biologique des mers régionales paneuropéennes en améliorant la gestion des aires marines écologiquement et biologiquement importantes (EBSA), la planification spatiale marine et l'efficacité des aires marines protégées (AMP) au sein des EBSA. La mise en place effective d'AMP au sein des EBSA sera réalisée grâce à des efforts ciblés visant à créer un élan politique en faveur de la restauration des écosystèmes marins et côtiers dans les cinq bassins maritimes. Le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles et techniques permettant aux pays riverains de gérer les environnements marins et côtiers de leurs EBSA d'une manière intégrée, basée sur les écosystèmes, et favorisant la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources marines et côtières. La réalisation de cet objectif reposera sur un engagement étendu avec les parties prenantes à différentes échelles de gouvernance. L'intégration ultérieure de ces capacités permettra d'appuyer les stratégies de gestion marine, les outils de planification et les conseils politiques à tous les niveaux.

70. La contribution méditerranéenne/du PAM à ce projet est en cours de préparation. Le Plan Bleu a proposé des activités liées à l'évaluation et à l'analyse socio-économiques des bénéfices issus des activités de restauration des écosystèmes, ainsi qu'à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités, notamment à travers des approches participatives dans des forums de gouvernance au niveau régional, mais aussi au niveau de cas pilotes. La proposition du CAR/ASP vise à reproduire les activités de restauration dans des zones prioritaires (par exemple, des AMP existantes ou à venir) en trois phases, à savoir i) un examen complet des projets antérieurs afin de dresser un inventaire des techniques de restauration, des réseaux de scientifiques et de gestionnaires, et des leçons tirées des expériences passées ; ii) un renforcement approfondi des capacités et une formation au niveau du site (formation sur le tas), y compris des activités de suivi et d'évaluation, et des ateliers locaux ; iii) des activités de restauration dans cinq sites pilotes, y compris des activités de sensibilisation et une forte composante de communication tout au long du processus. Le CAR/PAP a également rejoint le consortium, qui sera aussi élargi à certains partenaires clés, en vue d'intégrer des approches et des outils de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et de planification spatiale marine pour soutenir l'approche écosystémique.

71. Le Secrétariat informera les Points focaux du PAM en temps voulu, lorsque le cadre logique du projet sera suffisamment avancé, en vue d'identifier les sites pilotes pertinents et d'obtenir le soutien des Parties contractantes et des bailleurs de fonds intéressés.

Neuvième Conférence ministérielle de la CEE-ONU « Un environnement pour l'Europe »

72. Lancé en 1991, le processus « Un environnement pour l'Europe » propose aux gouvernements et aux parties prenantes une plateforme de haut niveau visant à soutenir les efforts des États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) en vue de promouvoir la gouvernance environnementale. La CEE-ONU assure les fonctions de secrétariat des conférences ministérielles « Un environnement pour l'Europe », tandis que le Comité des politiques de l'environnement est l'organisme chargé de coordonner la préparation de ces conférences. Quatorze États membres de la CEE-ONU sont également Parties contractantes à la Convention de Barcelone, et c'est la première fois que la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » est organisée dans un pays méditerranéen.

73. En tant qu'événement régional majeur, la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » doit se dérouler du 5 au 7 octobre 2022 à Nicosie, à Chypre, et doit accueillir près de 700 participants. Jusqu'à 40 événements parallèles et expositions thématiques seront organisés dans le cadre de la Conférence.

74. Fondée sur l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E), qui a été l'un des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » tenue en Géorgie en 2016, la neuvième Conférence ministérielle s'articule autour des deux thèmes suivants : 1) « Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables » ; 2) « Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme ».

durable ». En outre, la troisième Réunion de haut niveau des Ministres de l'Environnement et de l'Education sera organisée en parallèle à cette Conférence.

75. Le Secrétariat a formulé des observations sur le projet de document thématique de base « Appliquer des principes de l'économie circulaire au tourisme durable », en soulignant les messages politiques clés conformément au mandat et aux politiques du PAM, afin de mettre en avant les initiatives et les projets dans lesquels les Composantes du PAM sont impliquées, et de présenter les résultats et les publications de projets pertinents ; le Plan Bleu a suggéré plusieurs « mesures en faveur d'un tourisme durable ». Par ailleurs, le Secrétariat a fait part de ses commentaires concernant le projet de Déclaration ministérielle de Nicosie.

76. La neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » devrait être l'occasion de faire connaître, de mettre en avant et de saluer les travaux du PNUE/PAM sur le tourisme et la durabilité en Méditerranée, en particulier les projets pertinents auxquels participent les Centres d'activités régionales. Les Points focaux du PAM sont également encouragés à prendre part au processus « Un environnement pour l'Europe » par l'intermédiaire de leurs délégations participant à l'évènement.

Plan de travail conjoint du PNUE/PAM et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)

77. Le Plan de travail conjoint 2022-2030 du PNUE/PAM et de l'AEE, conclu à la fin de l'année 2021, reprend les perspectives stratégiques des deux institutions, telles que décrites dans la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM et dans la Stratégie de l'AEE pour la période 2021-2030. Ces stratégies ont permis d'intégrer au Plan de travail conjoint des éléments importants relatifs au Programme 2030 ainsi qu'au cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, à l'Accord de Paris, aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, et au pacte vert de l'UE. La mise en œuvre du plan de travail conjoint devrait se concrétiser par l'établissement de plans de travail annuels autour de ses quatre priorités stratégiques : i) construire une base de connaissances solide ; ii) répondre aux priorités politiques ; iii) promouvoir la transformation numérique ; iv) assurer une mise en réseau, une communication et une interaction coordonnées des parties prenantes.

78. Une part importante du plan de travail conjoint concerne la collecte de données et d'informations, notamment l'élaboration et la mise en place d'indicateurs, le renforcement des capacités, ainsi que l'élaboration d'outils, de méthodes et d'approches visant à mesurer les résultats en matière de durabilité et l'efficacité des réponses, et l'établissement d'un rapport sur les lacunes en matière de durabilité portant sur la réalisation des ODD et des objectifs de la Convention de Barcelone et de ses protocoles. Cette composante vise à compléter les activités de suivi et d'évaluation de l'état de l'environnement marin et côtier par des évaluations exhaustives.

Autres activités au titre de la coopération et des partenariats

79. En vue de poursuivre et de renforcer la coopération fructueuse avec le ministère italien de la Transition écologique (MiTE) établie par l'Accord bilatéral de 2016, un nouvel accord a été signé en novembre 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du Programme de travail et budget 2022-2023 du PNUE/PAM, assorti d'une contribution financière importante de 2,8 millions d'euros. Ce soutien a été pleinement reconnu dans la Décision IG.25/19 de la COP 22 approuvant le programme de travail et le budget. Les fonds de l'accord apportent un soutien essentiel, entre autres, à l'approche écosystémique (EcAp) et à la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), ainsi qu'au renforcement de la mise en œuvre du Plan d'action régional actualisé sur les déchets marins en Méditerranée.

80. Le PNUE/PAM poursuit sa contribution à la mise en œuvre du plan d'action intitulé « PAMEx – La Méditerranée, une mer exemplaire d'ici 2030 », initié par la France. Conformément à la structure de gouvernance du plan d'action, la France entend mettre à disposition de l'Unité de coordination du PNUE/PAM un/e expert/e technique en vue d'appuyer la coordination de la mise en œuvre du plan d'action et d'assurer les synergies avec les activités du PAM et les autres initiatives régionales. Les processus administratifs sont en cours, et l'expert/e devrait être en poste au deuxième trimestre 2022. La mise en œuvre du PAMEx doit permettre de favoriser la mise en œuvre de la Stratégie à moyen

terme 2022-2027 du PAM et d'autres instruments normatifs et stratégiques du PAM, par exemple, le Plan régional 2021 sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, le PAS BIO post-2020, la Stratégie régionale sur la pollution marine provenant des navires, etc.

81. Conformément au protocole d'accord entre la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) de la FAO et le PNUE/PAM, le CAR/ASP poursuit sa contribution à des activités efficaces en faveur d'une pêche durable dans le cadre du projet MedBycatch, financé par la Fondation MAVVA, et mis en œuvre grâce à un partenariat entre l'ACCOBAMS, la CGPM, le CAR/ASP du PNUE/PAM, l'UICN-Med, BirdLife Europe et Asie centrale, MEDASSET et le WWF, en collaboration avec des partenaires locaux. Le projet vise à combler les lacunes en matière de connaissances sur les prises accessoires (*bycatch*) d'espèces vulnérables lors des opérations de pêche en Méditerranée, à tester des mesures d'atténuation et à soutenir l'élaboration de politiques et la formulation de stratégies nationales/régionales pour réduire les prises accessoires et accroître la durabilité du secteur de la pêche. La mise en œuvre du projet prévoit des programmes d'observation sur le terrain couvrant différents engins de pêche, ainsi que des formations et des activités de sensibilisation. Ces activités seront mises en œuvre dans cinq pays méditerranéens (Croatie, Italie, Maroc, Tunisie et Turquie), mais le projet vise à mettre au point des outils et à acquérir des connaissances applicables à l'ensemble des bassins de la Méditerranée et de la mer Noire.

82. En octobre 2021, afin de renforcer les synergies avec le GIEC, la Coordinatrice du PNUE/PAM a rencontré M. Abdellah Mokssit et M^{me} Ermira Fida, respectivement Secrétaire exécutif et Secrétaire exécutive adjointe du GIEC. Par la suite, le GIEC a participé, à travers une intervention virtuelle, à la discussion ministérielle de haut niveau de la COP 22, en présentant les principales conclusions du rapport « Changement climatique 2021 : la base des sciences physiques » et le chapitre sur la région méditerranéenne issu de la contribution du groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation.

83. Dans le cadre du Forum régional de la CEE-ONU sur le développement durable (Genève, Suisse, 6-7 avril 2022), le Secrétariat a collaboré avec le Bureau européen du PNUE et le Bureau régional de l'UNESCO en Europe afin d'organiser la table ronde d'apprentissage par les pairs consacrée à l'ODD 14 « Renforcer l'initiation à l'océan et le développement durable des mers régionales ».

84. Lors de la 16^e session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) qui s'est tenue à Dubaï, aux Émirats arabes unis, du 9 au 10 mars 2022, la Coordinatrice du PNUE/PAM a participé à la cérémonie de signature du protocole d'accord entre le PNUE et l'APM.

85. La Coordinatrice du PNUE/PAM a également participé à la cérémonie de signature du protocole d'accord entre le PNUE et COMPSUD lors de la conférence hybride sur la capitalisation des AMP du projet *lastic Busters* qui s'est tenue à Athènes, en Grèce, les 12 et 13 avril 2022.

86. Le Secrétariat continuera à travailler avec le Secrétariat de l'UpM pour la mise en œuvre et la mise à jour du protocole d'accord qui a été signé en 2013 par les deux organisations.

H. Sensibilisation, information et communication

87. La Coordinatrice du PNUE/PAM et le Président du Plan Bleu, M. Guillaume Sainteny, ont participé au One Ocean Summit à Brest, en France, du 9 au 11 février 2022, ce qui a apporté une grande visibilité au système PAM lors de l'atelier consacré à la mer Méditerranée.

88. La Coordinatrice du PNUE/PAM a participé à l'événement parallèle en ligne organisé lors de l'UNEA-5.2, intitulé « Une "ambition zéro pollution" pour protéger la nature et les peuples ». Organisé par la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, avec le soutien du PNUE, cet événement parallèle de haut niveau a permis de définir les défis posés par la pollution en vue d'atteindre les objectifs en matière de protection de la nature et de la biodiversité et de démontrer comment les actions visant à réduire la pollution protègent la nature et les personnes, contribuant ainsi à la mise en œuvre des ODD.

89. À l'occasion du 45^e anniversaire de la Convention de Barcelone, une nouvelle présentation vidéo du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone a été publiée¹².
90. À l'occasion de l'édition 2022 de la Journée internationale des femmes, le PNUE/PAM a publié un billet de blog¹³ dans lequel la Coordonnatrice présente une réflexion sur « l'égalité des genres aujourd'hui au service d'un avenir durable ».
91. Publié le 8 février 2021, le *Guide pour les jeunes sur le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone*¹⁴ propose une introduction simplifiée au cadre juridique que le PNUE/PAM et les Parties contractantes ont établi et progressivement amélioré.
92. Afin de renforcer sa présence en ligne, le PNUE/PAM a lancé une nouvelle page sur LinkedIn, où sont publiés les postes vacants et les appels à consultants, et qui propose un contenu reflétant le compte twitter du PAM.
93. La présence numérique du PNUE/PAM restera assurée par des activités de communication coordonnées par l'équipe spéciale chargée de la communication du PAM sur les réseaux sociaux, grâce à l'utilisation cohérente de hashtags génériques sur toutes les plateformes pertinentes, à savoir #BarcelonaConvention et #Act4Med.
94. Les faits marquants de la COP 22 sont accessibles depuis une page Web dédiée¹⁵. Outre les deux communiqués de presse publiés par le PNUE/PAM, une rencontre avec des représentants de l'Agence France-Presse, de la BBC Turquie et de TRT World a été organisée le 10 décembre 2021 à Antalya, en Turquie. Une dépêche de l'AFP sur ECA SO_x Med, reprenant les propos de la Coordonnatrice du PNUE/PAM, a été largement relayée par les médias, dont France 24¹⁶. L'exposition de la COP 22 est également disponible virtuellement, via une page Web¹⁷ montrant le stand de la COP 22, notamment les panneaux élaborés par le CAR/INFO sur les principaux résultats du dernier exercice biennal. La page Web héberge également les supports exposés lors des événements parallèles ainsi que les vidéos produites, notamment la bande-annonce de la COP 22, le clip vidéo promotionnel du prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement, et la vidéo sur les indicateurs communs du PAM conçue par le CAR/INFO.
95. Le septième Congrès mondial de la nature de l'UICN s'est déroulé à Marseille, en France, du 3 au 11 septembre 2021, avec environ 6 000 participants sur place et 3 500 participants en ligne. Le stand Solutions méditerranéennes a été coorganisé par le Plan Bleu et le CAR/ASP, en coopération avec des organisations partenaires. La coopération entre le Plan Bleu et le CAR/ASP et les partenaires impliqués sur ce stand vise à synthétiser et à rendre publiques les connaissances exposées lors des différents événements. Les supports de communication comprendront un catalogue de solutions fondées sur la nature dans la région méditerranéenne, ainsi qu'une note d'orientation générale à l'intention des autorités régionales et locales afin d'encourager la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature.
96. Coorganisé par le CAR/ASP, le MedPAN, le WWF Méditerranée et la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Forum des aires marines protégées en Méditerranée s'est tenu du 28 novembre au 1^{er} décembre 2021 à Monaco, ainsi qu'en visioconférence. Il a rassemblé près de 220 participants sur place et quelque 470 participants en ligne. La Feuille de route post-2020 du Forum des aires marines protégées en Méditerranée a intégré les retours des sessions du Forum et devrait soutenir la Stratégie régionale post-2020 pour les AMCP et les AMCEZ en Méditerranée, adoptée par la COP 22.
97. Le 15 avril, la région méditerranéenne a célébré les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM). Le thème de la célébration de l'édition 2022 de la Journée des ASPIM était « Coopération et collaboration », avec le slogan suivant : « Ensemble pour protéger la

¹² <https://bit.ly/3JVMDfv>

¹³ <https://www.unep.org/unepmap/news/blogpost/gender-equality-people-and-nature-mediterranean>

¹⁴ <https://bit.ly/334k92q>

¹⁵ <https://bit.ly/BC-COP22>

¹⁶ <https://bit.ly/3s83ggU>

¹⁷ www.info-rac/COP22exhibition

biodiversité méditerranéenne ». La célébration a commencé par une campagne en ligne menée par le CAR/ASP, soutenue par l'Unité de coordination et le CAR/INFO, que le public peut suivre sur les plateformes de médias sociaux grâce aux hashtags #SPAMIday2022 et #ProtectMedDay. Par la suite, un événement spécial se tiendra à Monaco le 20 mai 2022 sous les auspices et avec la participation de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco. Cet événement spécial à Monaco, organisé conjointement par le CAR/ASP et le Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos et le Musée océanographique de Monaco, réunira les gestionnaires des 39 ASPIM, les représentants des institutions nationales impliquées dans la gestion et la gouvernance des ASPIM, les organisations régionales et internationales concernées, des organisations non gouvernementales et des donateurs.

98. En collaboration avec ses partenaires des projets MAVIA, le CAR/ASP contribue à la production de films documentaires sur les efforts de conservation dans divers pays méditerranéens.

99. Faisant suite à la soumission de la proposition conjointe et coordonnée sur la désignation de l'ECA SO_x Med à l'OMI début février 2022, le Plan Bleu a lancé une série de vidéoconférences thématiques intitulée « Les Rendez-Vous du Plan Bleu » ; la première édition était consacrée à l'ECA SO_x Med.

100. La Plateforme d'information sur la résilience pour les villes et les villages de l'Adriatique (ADRIADAPT)¹⁸, mise en place par la Croatie et l'Italie dans le cadre du projet Interreg de l'Union européenne, et à laquelle le CAR/PAP a largement participé, a été enrichie d'un ensemble d'options d'adaptation allant des options sociétales, vertes (fondées sur la nature) et grises (ingénierie) ; de directives et de manuels d'adaptation, notamment l'outil de planification intégrée de l'adaptation ; d'exemples de bonnes pratiques ; de support de sensibilisation ; et de nombreuses autres informations utiles. Les outils et les informations contenus dans la plateforme sont facilement exploitables par tous les pays méditerranéens.

101. Le Plan Bleu a participé au Forum des mondes méditerranéens, qui s'est tenu à Marseille du 7 au 8 février 2022, et a organisé plusieurs tables rondes et ateliers sur les opportunités et perspectives de l'économie bleue, les solutions aux changements climatiques, l'adaptation aux changements climatiques dans les zones côtières, et la jeunesse et le tourisme durable au service de la Méditerranée.

102. En avril 2022, le Plan Bleu a lancé « Planet Med », la première série de podcasts sur l'environnement méditerranéen. En tout, cinq podcasts, disponibles en ligne¹⁹, proposeront d'écouter les témoignages de la Coordinatrice du PNUE/PAM et du Président du Plan Bleu, ainsi que d'autres experts et partenaires.

103. Le CAR/CPD a publié l'*Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables* adopté à la COP 22 (Décision IG.25/18) (voir le document UNEP/MED WG.523/Inf.1). En ce qui concerne la mesure régionale B1 « Création d'un réseau méditerranéen d'organismes de soutien aux entreprises (OSE) pour le développement d'entreprises durables », le réseau d'OSE a été créé. Le CAR/CPD a lancé un appel à l'action en vue de réaliser la mesure F1 « Mettre en place l'observatoire MED sur la finance durable », qui rassemble des investisseurs et experts régionaux autour d'une plateforme de dialogue et de promotion de solutions communes d'investissement durable. Le CAR/CPD travaille à la création du Switchers Policy Hub, dans le cadre de la mesure P1 « Pôle politique régional pour soutenir l'apprentissage par les pairs, échanger des connaissances et informer sur les instruments politiques en vue de stimuler le développement des entreprises vertes et circulaires ». Enfin, le CAR/CPD, la CRPM et le Plan Bleu, ont lancé une publication sur l'économie bleue (voir le document UNEP/MED WG.523/Inf.5), visant à encourager le développement de pratiques d'économie circulaire, contribuant ainsi à la mesure T2 « Créer un cadre favorable aux entreprises durables et inclusives dans les secteurs relatifs à l'économie bleue ». Une conférence est prévue à Barcelone, en Espagne, les 10 et 11 mai 2022 afin de partager les principales conclusions.

¹⁸ <https://adriadapt.eu>

¹⁹ <https://www.podcastics.com/podcast/planet-med/?tab=episodes>

104. Le PNUE/PAM participera à l'édition 2022 de la Conférence MARLICE (18-20 mai 2022, Séville, Espagne). Tous les responsables des mers régionales européennes et de l'Union européenne participeront à la session ouverte « Connecting Seas » afin de déterminer la marche à suivre pour donner suite à l'UNEA-5.2, notamment à la résolution « Mettre fin à la pollution plastique : vers un instrument international juridiquement contraignant », et le rôle des mers régionales dans le soutien à la mise en œuvre des actions envisagées, encadrées et planifiées dans le cadre du Traité mondial sur les plastiques.

Annexe I

Composition de la Commission méditerranéenne du développement durable pour 2022-2023 – Membres autres que ceux représentant les Parties contractantes

Annexe I : Composition de la Commission méditerranéenne du développement durable pour 2022-2023 – Membres autres que ceux représentant les Parties contractantes

Adhésion à la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) des Membres autres que ceux représentant les Parties contractantes, telle qu'approuvée par la 19^{ème} Réunion de la CMDD (téléconférence, 7-9 juin 2021) pour soumission à l'examen et à la décision de la COP 22.

Les nouveaux membres sont indiqués en gras ci-dessous :

- Le groupe des autorités locales : *l'Agence des Villes et Territoires méditerranéens durables* (AVITEM – 2^{ème} mandat), le Forum des villes adriatiques et ioniennes (FAIC – 2^{ème} mandat), et le **Réseau des villes méditerranéennes (Med Cities)**
- Le groupe des parties prenantes socio-économiques : l'Association des chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée (ASCAME – 2^{ème} mandat), le Conseil économique et social de Grèce (ESCG – 2^{ème} mandat) et la **Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement**
- Le groupe des organisations non gouvernementales : ECO UNION (2^{ème} mandat), le Forum égyptien du développement durable (ESDF – 2^{ème} mandat), et le Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN – 2^{ème} mandat)
- Le groupe de la communauté scientifique : les **Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC)**, le **Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE)**, et le **Dr. Fatima Driouech (Vice-présidente du groupe de travail I du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Université polytechnique Mohammed VI, Maroc)**
- Le groupe des organisations intergouvernementales : le Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED – 2^{ème} mandat), le Partenariat mondial pour l'eau – Méditerranée (GWP-Med – 2^{ème} mandat) et le **Centre de coopération pour la Méditerranée de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN-Med)**
- Parlementaires : le Cercle des parlementaires méditerranéens pour le développement durable (COMPSUD), l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et l'**Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE)**.

Annexe II

État d'avancement de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD

Annexe II : État d'avancement de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD

Le tableau ci-dessous présente l'état de mise en œuvre des 11 initiatives phares de la SMDD – en vert : les initiatives lancées/en cours ; en jaune : les initiatives en cours de développement/à lancer ; en orange : les initiatives qui ne sont pas encore lancées. Des informations détaillées sont présentées dans le tableau des rapports de la SMDD, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.493/Inf.6, qui est disponible en ligne²⁰.

Initiatives phares de la SMDD	Chef de file, principaux partenaires
1.1.10. Soutenir le fonds régional d'affectation spéciale pour les aires marines protégées méditerranéennes The MedFund: https://themedfund.org/	La Fondation Prince Albert II de Monaco, l'Institut océanographique (Monaco), le CAR/ASP, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques, le MedPAN, le WWF Med, l'UICN-Med, le Conservatoire du Littoral (France) et l'Initiative pour les petites îles de Méditerranée (PIM)
2.3.5. Promouvoir la « Liste verte » (Congrès mondial des parcs de l'UICN) dans les États riverains pour évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs créés	L'UICN (la Liste verte) via son Centre de coopération méditerranéenne : https://www.iucn.org/theme/protected-areas/our-work/iucn-green-list-protected-and-conserved-areas
3.1.9. Promouvoir le Prix « Ville respectueuse de l'environnement », comme décidé lors de la COP 18 (Déclaration d'Istanbul, décembre 2013)	Le PNUE/PAM via les contributions volontaires de la Turquie, conformément à la Décision IG.22/19 adoptée lors de la COP 19 : https://www.unenvironment.org/unepmap/istanbul-environment-friendly-city-award
3.2.5. Créer un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée, en vue de planifier des villes qui fonctionneront pour tous et afin de les rendre inclusives, sûres, résilientes et durables	Med Cities via MedUrbanTools : http://medurbantools.com/
3.4.5. Entreprendre des évaluations régionales, ainsi que des échanges de connaissances, des solutions à hautes et basses technologies mis en œuvre avec succès en vue d'atteindre une réduction des déchets	Évaluation régionale et référentiel en ligne lancés en 2021 par le MIO-ECSDE, le COMPSUD et l'UpM via le Projet régional de soutien dans les secteurs de l'eau et de l'environnement WES financé par l'UE : www.wes-med.eu
4.1.9. Créer un mécanisme régional d'interface « sciences - décision » approuvé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation MedECC: https://www.medecc.org/	Le MedECC, le PNUE/PAM et le Plan Bleu, l'UpM, le Gouvernement de la Principauté de Monaco, le Ministère français de la transition écologique, la <i>Generalitat de Catalunya</i> (Espagne), l'ADEME (France), Aix-Marseille Université et son Labex OT-MED, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le Programme de recherche MISTRALS, la Métropole Aix-Marseille-Provence (France)
5.4.5. Créer et promouvoir un Prix des entreprises méditerranéennes pour l'innovation environnementale.	Le CAR/CPD via la décision IG.24/3 adoptée lors de la COP 21 avec le soutien du Programme SwitchMed. Le Prix de la durabilité méditerranéenne WeMed : https://www.wemedaward.org/ . Pour de plus amples informations, consulter les documents UNEP/MED WG.493/Inf.6 et Inf.7.
5.6.5. Intégrer les principes de durabilité dans les marchés publics aux échelles nationale et locale	<i>Pas encore lancée</i>

²⁰ https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/36015/21wg493_inf6_engonly.pdf?sequence=1&isAllowed=y

6.2.3. Encourager l'adoption et la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	Activités lancées en 2020 par le MIO-ECSDE, le COMPSUD et MEPIELAN via le Programme LIFE de l'UE et renforcées en 2021 via le Projet WES financé par l'UE dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (IEV) : www.wes-med.eu
6.3.5. Développer des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques.	Une première série d'activités à lancer en 2021 par l'Université Panteion d'Athènes/MEPIELAN dans le contexte d'un accord spécifique avec le Secrétariat du PNUE/PAM – Convention de Barcelone
6.5.5. Mettre en place un système d'information intégré pour les pays méditerranéens, accessible au public, à travers un triumvirat composé de gouvernements nationaux, d'organisations internationales et du secteur privé pour rassembler et diffuser de façon transparente des informations sur l'état de l'environnement	Le Plan Bleu via le tableau de bord méditerranéen de la durabilité et l'observatoire régional de l'environnement et du développement durable en Méditerranée http://obs.planbleu.org/en/

Annexe III :

Projet de feuille de route –

Quatrième édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement (2022-2023)

(en anglais)

Annexe III : Projet de feuille de route – Quatrième édition du Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement (2022-2023) (en anglais)

This roadmap is prepared in the context of the implementation of Decision IG.22/19 adopted in 2016 at COP 19 of the Barcelona Convention.

- **Secretariat:** UNEP/MAP Coordinating Unit (CU) and Components (MEPDOL and Regional Activity Centres / RACs)
- **Task Force** led by the CU and composed of representatives of all MAP Components
- **Technical Committee:** Task Force supported by three independent experts to be approved by the Steering Committee of the Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD)
- **Jury:** The Bureau of the Contracting Parties to the Barcelona Convention and the President of the MCSD

Draft Roadmap

Tasks, actions (what)	Implementers (who)	Period, dates, deadlines (when)
• Benchmark study (technical report) on similar initiatives (i.e., Awards and Prizes for cities/local authorities or tourist destinations in the domains of the environment and sustainable development), addressing criteria and key performance indicators (KPIs), processes (organization), eligibility criteria, outreach and communication, etc.	ENI CBC MED Sustainable Mediterranean Cities Project, in collaboration with the Secretariat	February-April 2022 towards finalization of a technical report in May 2022
• Capitalization: Revisiting and consolidating all the comments and feedback²¹ received about the Istanbul Award's process and methodology (from independent experts, applicant cities, and MAP Components) in view of preparing a short synthesis note, to be discussed by the MCSD Steering Committee towards technical recommendations for improving and fine-tuning the methodology. The synthesis note should point out pros and cons (positive aspects and points to be improved), highlighting bottlenecks, and resulting in a few recommendations to overcome obstacles.	ENI CBC MED Sustainable Mediterranean Cities Project, in collaboration with the Secretariat	February-April 2022 towards finalization of a technical report in May 2022
• Review and update of the methodology (assessment framework), including list of criteria/indicators, application form, user's guide, evaluation tool, based on desktop work and lessons learned from previous experiences. One of the objectives will be to	• Draft updated methodology (assessment framework) and application form by ENI CBC MED Sustainable Mediterranean Cities Project • Consultation of relevant experts, Med Cities and MAP Components (Secretariat)	• May 2022 • May-June 2022 • June-July 2022

²¹ Au-delà des remarques pertinentes des trois experts indépendants, et de quelques suggestions intéressantes des composantes du PAM et Centres d'activités régionales, la plupart des présentations PowerPoint de l'atelier de Barcelone 2021 comprennent une ou deux diapositives pertinentes chacune.

simplify as far as possible the assessment framework, including the application form and its indicators. If it may be needed to maintain mandatory KPIs in the application form, applicant cities should be able to provide data for calculating them at two different dates (e.g., 2020-2021 and 2015-2016), taking into account technical capacities of municipalities and data availability. It is important to keep in mind that the technical committee is expected to measure progresses towards sustainability rather than the state of sustainability. Relevant qualitative indicators should also be maintained or introduced in the application form, allowing to applicant cities to tell a story and to report on their partnerships (including city-to-city cooperation and twinning between cities, partnerships with civil society organizations or academia, etc.).	- Finalization of the assessment framework and application form (in English) (Sustainable Med Cities project and Secretariat) - Translation into French of the updated application form - Updated application form available online, including online calculation tool for quantitative indicators (Sustainable Med Cities project and Secretariat)	- July-August 2022 - September 2022 – noting that any delay may put the 4th edition of the Award in difficulty
Launch the call for applicant cities - Disseminate a press release and leaflet - Send a letter to MAP Focal Points, MCSD Members, MAP Partners and MAP Components, inviting them to disseminate the call - Mobilizing key partners and targeted local authorities *** <i>Need for a helpdesk: pre-check before official submissions of applications. Possible training session for participating cities (tbc)</i> ***	- Secretariat, in collaboration with MAP Components and key partners - Secretariat, with support of the Sustainable Med Cities project	25 September 2022: Mediterranean Coast Day
Select three independent experts to support the Task Force, and invite the MCSD Steering Committee to approve the selection	Secretariat	March 2023
Collect applications and acknowledge receipt	Secretariat	April 2023 (deadline tbc)
Initial screening: candidate cities fulfil the eligibility criteria, and the submission forms are correctly filled in. Share applications with the Technical Committee	Secretariat, in collaboration with the Technical Committee	End of April 2023
Establish the short list (three candidate cities) and draft the evaluation report	Technical Committee, including 3 independent experts	May-July 2023

• Share the evaluation report with the Jury for approval	• Secretariat	• September 2023
• Organize a Regional Workshop with applicant cities and partners (experience sharing, peer learning)	• Med Cities and Secretariat, in collaboration with the Sustainable Med Cities project	• September-October 2023
• Communication with applicant cities to notify them about the results of the selection and nomination process	• Secretariat	• October 2023
• Prepare the Award ceremony, communication items and media coverage (videos, press releases...) at COP 23 • Invite the Mayor of the winning city to the ceremony • Confer the Award	• Secretariat, in cooperation with the Technical Committee, Med Cities, and key partners	• October-December 2023
